Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260618-DELIB2026_062-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*

Secrétaire de séance : Bernard CHRETIEN

DELIBERATION N° 062/2026 : ADAC 22 - ETUDE DE FAISABILITE LOGEMENTS PLEVEN

Christian GUILBERT, Maire délégué, rappelle le projet de logements dans les parties restantes à rénover de l'ancien presbytère et de l'ancienne école de Pléven.
Il présente la proposition de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les devis de l'ADAC 22 pour :

- Réhabilitation de l'ancien presbytère de Pléven pour un montant de 1 000 € H.T. (1 200 € TTC)

- Réhabilitation de l'ancienne classe maternelle de Pléven pour un montant de 1 500 € H.T. (1 800 € TTC)

- et AUTORISE Monsieur le Maire ou Christian GUILBERT, Maire délégué, à signer les documents relatifs à cette mission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

